

# Protocole centralisé - FFBA-SACEM Cours de danse et gymnastique Manifestations avec musique en fond sonore



### Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

La **FFBA** (Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative) et la **SACEM**, sont signataires d'un protocole d'accord portant sur le droit d'utiliser la musique dans le cadre de la pratique et l'enseignement de la danse (classique, moderne, country, ...), de la gymnastique et dans les manifestations utilisant de la musique en fond sonore durant l'année.

Cet accord permet aux associations adhérentes de la FFBA:

- d'exécuter, de faire ou laisser exécuter publiquement les œuvres du répertoire de la SACEM qu'elle jugera bon d'utiliser à l'occasion des cours ou la/les manifestations.
- L'autorisation délivrée par la SACEM aux clubs affiliés à la FFBA, en application du présent accord, concerne les auditions musicales données dans le cadre de leurs activités d'enseignement de la danse, de la gymnastique et des manifestations utilisant une sonorisation en fond musical, dans les conditions ci-après :
  - à l'aide de disques ou bandes magnétiques,
  - et pour la danse-gymnastique, réservées aux membres du club et organisées dans les locaux du club ou utilisés par lui.

Le coût pour l'association est basé sur le nombre d'élèves pratiquant, à raison de :

<u>Danse-Gymnastique</u> 2019: Le coût pour l'association est basé sur le nombre d'élèves pratiquant, soit :
2,50 € par élève. Les droits d'auteurs sont centralisés par la FFBA qui en règle le montant à la SACEM.

Stages : Conditions pour qu'un stage soit inclus dans le protocole centralisé :

- → stage non accessible au public extérieur
  (excepté les membres de la famille proche accompagnante (parents et/ou enfants)
- stage exclusivement réservé aux adhérents du club organisateur .
- → le prix d'entrée ne doit pas dépasser : 20 €

## Manifestations concernées avec fond sonore :

Brocantes, vide-greniers, marchés, sonorisation de rue, marches populaires, cérémonies diverses, cérémonie des vœux, conférences, réunions, congrès, journées portes ouvertes, stands, vernissages, expositions, kermesses, lotos, fêtes de rue, rencontres sportives.



Tarifs	Nombre de manifestation or- ganisées par l'association dans l'année	Avec mu- sique vi- vante	Avec mu- sique enre- gistrée
	Une manifestation	48,00 €	81,00 €
	Deux manifestations	88,00€	148,00 €
	Trois manifestations	132,00 €	221,00 €

Dès règlement à la FFBA, celle-ci délivre une attestation précisant l'adhésion au protocole ainsi que le nombre souscrit.

Ces associations ainsi adhérentes de la FFBA, bénéficient également de l'accord général, prévoyant notamment une réduction générale des droits (12,5%) SACEM, et une séance gratuite par an sous conditions.

#### FFBA

4 rue des Castors 68200 MULHOUSE

Tél. 03.89.43.36.44

Email: contact@benevolat.org

Site Internet: www.benevolat.org



## **ADHÉSION**

OU RENOUVELLEMENT

## Protocole centralisé - FFBA-SACEM





# Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

	sociatif : N° iise du bénévolat et de la Vie				
Représenté par: (Repré					
Nom/Prénom:					
Fonction:					
N°: Rue	e:				
CP: Co	ommune:				
Téléphone:	Portable :		Email:		
COURS DE DANSE-C	GYMNASTIQUE:				
Nombre total d'élèves co	ouverts par le protocole pour	cette péri	ode :		
<u> </u>	par le protocole:  ue		•	·	
	se-Gymnastique, jusqu'au 31				€ <b>0</b>
MANIFESTATION AVI	EC FOND SONORE  Musique vivante (48 €)		■ Musique enregistré	e(81€) :	€ ❷
Nom :	Nature :	_ Dates _	Lieux		
2 x Manifestations	Musique vivante (88 €)		☐Musique enregistré	e(148€) :	€ 2
Nom :	Nature :	_ Dates _	Lieux		
3 x Manifestations	☐Musique vivante (132 €) Nature :			, ,	€ ❷
			Total à régler a FFBA :		€
Demande à adhérer au	protocole centralisé.		-		
		le			
(cachet)	(signature)				_
☐ Chèque bancaire o☐ Prélévement SEPA	le montant calculé plus haut ou postal à l'ordre de FFBA A Crédit Mutuel <b>IBAN:</b> FR76 10			:: CMCIFR2A	